

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 mai 2021

UN LOUP TRÈS PROBABLEMENT IDENTIFIÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Dans la nuit du 9 au 10 avril 2021, un grand canidé a été pris en photo, par un appareil automatique, sur la commune de Chambost-Allières, dans le département du Rhône.



Cliché du loup pris à l'appareil photographique automatique ©Marc BENOIT

Le cliché a été transmis le 12 avril à l'Office français de la biodiversité, établissement public en charge du suivi du loup en France. Les experts de l'Office français de la biodiversité ont pu authentifier cette observation comme étant celle d'un loup gris (*Canis lupus lupus*).

Les 12 et 15 avril 2021, deux attaques avec prédation sur des moutons ont eu lieu sur la commune de Vaux-en-Beaujolais. Le Service départemental de l'Office français de la biodiversité s'est rendu sur place afin d'effectuer les constatations et analyser les circonstances des attaques et les causes des prédatons. Les résultats des expertises concluent à ce que le loup ne soit pas exclu.

Il s'agit de la première confirmation de la présence du loup sur le département du Rhône. Jusqu'à ce jour, tous les signalements de passage ou présence potentielle de loup avaient été exclus sur la base des expertises de terrain réalisées. Ce constat ne conduit cependant pas à considérer le département comme une zone de présence permanente de l'espèce.

En effet, si la présence du loup dans le Rhône est une première depuis plus d'un siècle, l'espèce est connue pour sa grande capacité de dispersion. Ainsi, depuis le retour du loup en France dans les Alpes du Sud en 1992, l'espèce s'est installée sur les principaux massifs montagneux français. Elle est ponctuellement mais régulièrement aperçue sur des territoires éloignés du cœur de population alpin.

Ce type d'observation d'un animal seul et éloigné des zones où l'espèce est installée est caractéristique des individus en phase de dispersion, phénomène qui intervient deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne. À l'automne, les jeunes nés au printemps prennent pleinement leur place au sein du groupe, contraignant d'autres individus à quitter la meute pour chercher un nouveau territoire où s'établir. Au printemps, les subadultes qui ne peuvent se reproduire au sein des meutes quittent leur territoire de naissance en quête d'un partenaire sexuel. Ces individus en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer, et ceci en quelques mois (distance de dispersion record pouvant dépasser les 1 500 km depuis le lieu de naissance).

Le système de colonisation par « bonds » est caractéristique du loup. Le nouveau territoire d'installation peut être séparé de la meute d'origine de plusieurs dizaines voire centaines de kilomètres, laissant des espaces vides qui peuvent être colonisés par la suite. Ceci explique notamment certaines observations isolées, loin des zones de présence permanente connues. Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter. La rapidité de déplacement et la discrétion de cette espèce d'un point à un autre fait que l'espèce peut facilement passer inaperçue le long de son trajet de dispersion. À ce stade, cette observation dans le Rhône ne permet pas d'affirmer que le loup s'installe dans le département. La capitalisation des informations dans le temps est nécessaire pour évaluer l'évolution de la situation.

L'Office français de la biodiversité dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup et aux expertises de constats d'attaques, y compris dans le département du Rhône où la présence de loup n'avait jamais été avérée jusqu'à présent.

Toute observation suspecte de grand canidé ou toute attaque sur troupeau domestique doit être rapidement signalée au Service départemental du Rhône de l'Office français de la biodiversité (sd69@ofb.gouv.fr).

Plus d'informations sur le suivi du loup en France : www.loupfrance.fr

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône
